

seulement l'après midi, depuis la rentrée des classes jusqu'au 1er de mai, et toute la journée, de cette date jusqu'aux vacances.

30. Le 2 ou le 3 de janvier, le jour de la fête de Mgr. l'Archevêque, le jour de l'anniversaire de sa consécration, et enfin celui de la fête de M. le Supérieur du Séminaire.

Il n'y a jamais plus d'un grand congé par semaine. Les élèves ont deux études les jours de grand congé et une les jours de petit, à moins cependant qu'ils ne les passent à la campagne.

Les vacances commencent chaque année, vers la fin de juillet, et finissent vers la mi-septembre.

Sommes à payer par les pensionnaires

Dépenses obligées, £ s d

10. Pour la pension, 17..10..0

On ne fait point de déduction pour les absences de moins de huit jours.

20. Pour les leçons de musique vocale, une somme qui n'excède pas 0.. 3..0

Dépenses non obligées.

10. Pour l'usage des livres de la bibliothèque, 0.. 5..0

20. Pour les leçons de musique instrumentale, une somme qui n'excède pas 1..10..0

30. Pour les leçons de dessin, 0.. 7..6

Le Séminaire ne fournit, ni livres, ni papier, ni encre pour les classes.

EXTRAITS DU REGLEMENT

DES EXTERNES.

On n'admet généralement comme externes que